

COMPTE RENDU
2^{EME} RENCONTRE PARTICIPATIVE
PROJET DE PARC EOLIEN DE LA VOIE POUÇOISE A
L'ETUDE SUR LES COMMUNES DE COUPEVILLE ET DE
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE

25 avril 2024

COURANT PORTEUR

Note liminaire

Dans le cadre du développement du projet éolien et de la démarche de concertation volontaire engagée par la société SSE, une 2^{ème} rencontre a été organisée le 4 avril 2024 à Coupéville, suite à la rencontre participative organisée à Saint-Jean-sur-Moivre pour présenter les actualités du projet et les démarches de concertation déjà réalisées.

Ce 2^{ème} atelier de concertation était l'occasion pour les participants de connaître et de débattre des bénéfices que le projet pourrait apporter à la collectivité mais aussi de faire des propositions et de formuler des attentes pour optimiser les bénéfices du projet.

Ainsi, et afin de mobiliser un large public, plusieurs moyens ont été déployés pour informer de l'événement et relayer l'invitation :

- Distribution d'une lettre d'information dans toutes les boîtes aux lettres des communes d'implantation ;
- Mise en ligne de l'évènement sur le site Internet du projet (www.eolien-voiepoucoise.com) ;
- Envoi d'un courrier d'invitation aux élus des communes voisines (Marson, Vanault-le-Châtel, Saint-Amand-sur-Fion, Poix, Dampierre-sur-Moivre et Le Fresne), au Président de la Communauté de communes ainsi qu'au vice-président de la Communauté de communes délégué à l'urbanisme et responsable du groupe de travail dédié au développement éolien.

L'inscription était également possible par mail et par téléphone. Toutefois, toutes les personnes qui se sont présentées le jour de l'atelier sans inscription préalable ont été invitées à participer.

Déroulé de la rencontre

La 2^{ème} rencontre participative s'est déroulée dans la salle communale de Coupéville le 4 avril 2024 de 18h à 19h30 et a réuni 9 participants

La société SSE Renewables était représentée par :

- ∴ Laurine SILBERMAN, Cheffe de projet
- ∴ Lena DUMONTET, Chargée de communication et de concertation territoriale

L'animation était assurée par :

- ∴ Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- ∴ Camille DELAVERGNE, Courant Porteur

L'atelier s'est déroulé en deux temps :

1. Un premier temps de présentation du projet et de ses bénéfices (retombées fiscales, mesures de la séquence Eviter, Réduire, Compenser et mesures d'accompagnement) par la société SSE Renewables ;
2. Un deuxième temps de travail en sous-groupes pour débattre des bénéfices évoqués et proposer de nouvelles mesures.

Ce compte-rendu fait état de la présentation et du travail en sous-groupes.

Accueil des participants

L'équipe de Courant Porteur a accueilli les participants et les a remerciés de leur présence. Elle a présenté le déroulé de la rencontre et les différents temps (information, travail en sous-groupes et restitution en plénière).

La rencontre se déroulant à Coupéville, les personnes présentes étaient principalement des habitants de la commune.

M. Bial, Maire de Coupéville et M. Lapie, Maire de Saint-Jean-sur-Moivre étaient présents.

M. Appert, Maire de la commune voisine de Poix a également participé à la rencontre.



Présentation du projet et des bénéfices proposés par le développeur

Afin de fournir la même information à tous les participants, l'équipe projet s'est tout d'abord attachée à présenter la société SSE Renewables et à rappeler les raisons du développement d'un projet éolien sur le territoire, l'historique et l'état d'avancement du projet ainsi que les principales étapes de la démarche de concertation volontaire engagée.

Les bénéfices envisagés pour les habitants, les communes et la Communauté de communes ont ensuite été présentés. La différence entre les mesures visant à Eviter, Réduire et Compenser (ERC) les impacts du projet et les mesures d'accompagnement a notamment été expliquée.

Retour sur l'historique du projet



Pour présenter la société SSE Renewables aux personnes n'ayant pas pris part aux premières actions de concertation, Mme Dumontet a expliqué qu'il s'agit d'une société d'origine écossaise faisant partie des leaders au Royaume-Uni et en Irlande.

SSE Renewables s'est installé dans de nombreux pays du bassin méditerranéen dont la France en septembre 2022 pour développer des projets éoliens terrestre et solaires.

La société produit plus de 4 GW d'énergies renouvelables (EnR) notamment de l'hydroélectricité, de l'énergie éolienne en mer et terrestre et de l'énergie solaire. SSE Renewables développe, construit et a pour vocation d'exploiter les projets qu'elle porte.

Face aux enjeux du changement climatique tels que ceux mis en avant par le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) qui alerte sur la nécessité de ne pas dépasser les 2°C en 2030 et dans le but de contribuer aux

objectifs que la France s'est fixés dont l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, la société SSE Renewables a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre à travers la production d'EnR.

C'est dans ce contexte de transition énergétique engagée à la fois au niveau national et local, notamment au sein de la Communauté de communes de la Moivre à la Cool, que s'inscrit le développement d'un projet éolien sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre.

Mme Silberman a rappelé que le projet, initié en 2022 en accord avec les communes d'accueil, a débuté par les rencontres des Conseils municipaux de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre puis des échanges avec les propriétaires fonciers et agricoles.

Suite à ces premières démarches, les études écologiques, paysagères et acoustiques ont été lancées en 2023 avec la mise en place d'un mât de mesure. Ces études, notamment écologiques, ont été menées sur une année afin de suivre l'évolution de la faune et de la flore sur les quatre saisons. Elles viennent ainsi de se conclure.

Afin de garantir la transparence et de rester à l'écoute des différents acteurs du territoire, SSE Renewables a souhaité mettre en place une démarche de concertation volontaire et a mandaté un cabinet spécialisé dans la concertation (Courant Porteur), neutre et indépendant du projet, pour l'organiser. Ainsi, dès le lancement du projet, des élus locaux, des exploitants agricoles, des représentants de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, des services de l'Etat, des associations etc. ont été rencontrés pour réfléchir au développement du projet, informer sur ses avancées et comprendre les besoins et attentes de chacun vis-à-vis du développeur et en matière de concertation. Dans le même objectif, une campagne d'information et de consultation des habitant.e.s a été organisée sur les deux communes concernées par l'implantation du projet.

Enfin, la diffusion périodique de lettres d'information permet au public de suivre les avancées et les actualités du projet.

Présentation des caractéristiques du projet

Mme Silberman a expliqué que le projet éolien de la Voie Pouçoise peut envisager l'implantation de 3 à 5 éoliennes au maximum (3 à Coupéville et 2 à Saint-Jean-sur-Moivre), d'une hauteur maximale de 168 m en bout de pale. Suite à la finalisation d'une l'implantation permettant d'établir le nombre d'éoliennes, leur gabarit et leur zone implantation, les potentiels impacts du projet pourront être étudiés et des mesures pourront aussi être prises pour les maîtriser.

La cheffe de projet a également rappelé les engagements pris par SSE Renewables dans le cadre du développement de ce projet :

- Une distance minimale de 1000 m aux habitations ;
- La mise en place d'un loyer solidaire pour tous les propriétaires signataires d'accords fonciers n'ayant pas la possibilité d'accueillir d'éolienne dans le projet final ;
- La prise en compte des parcs existants afin de garantir une meilleure intégration du projet localement ;
- La priorité donnée aux entreprises locales pour la construction du projet ;
- La mise en place d'une démarche de concertation avec tous les publics.
- Une garde au sol suffisante pour préserver la biodiversité (oiseaux et chauve-souris).



Les différents types de bénéfices apportés par le projet

Les retombées fiscales

Mme Silberman a abordé la question des retombées économiques attendues pour le territoire en précisant que les montants sont fixés par la réglementation. Si cette dernière peut toujours évoluer, ajoute-t-elle, actuellement les bénéfices annuels pour Coupéville seraient de l'ordre de 26 604 €/an et de 15 667 €/an pour Saint-Jean-sur-Moivre avec une hypothèse de 5 éoliennes.

Du côté de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, 106 863 €/an seraient prévus. Ces montants sont liés à la fiscalité éolienne et à la convention entre SSE Renewables et les communes pour l'usage des servitudes communales.

Les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Mme Silberman a ensuite expliqué que les mesures ERC visent à éviter, à réduire, autant que possible, (durée, intensité, étendue) ou à compenser les impacts du projet identifiés à l'issue des études. Ce sont les bureaux d'études qui proposent ces mesures qui peuvent être préconisées sur tous les volets (paysager, acoustique, écologique).

La réduction du nombre de machines, le gabarit ou la puissance sont des exemples de mesures pour éviter des impacts tout comme le déplacement des éoliennes.

Le bridage acoustique ou l'installation d'un système de détection ou de prévention des collisions pour les oiseaux par exemple peuvent être des mesures de réduction des impacts qui seraient identifiés.

Enfin, pour compenser un impact des éoliennes, le développeur peut également mettre en place une plantation d'arbres et de haies ou encore créer des gîtes pour oiseaux.

Les mesures d'accompagnement volontaires

Mme Silberman a exposé le principe des mesures d'accompagnement volontaires qui peuvent être proposées par le développeur afin d'accompagner l'insertion du projet dans le territoire. Ces mesures apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité et de sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

Ces mesures doivent être en lien avec le projet d'infrastructure et permettre de renforcer sa cohérence écologique et paysagère. Elles sont encadrées par la réglementation et justifiées par le projet, c'est-à-dire qu'elles doivent renforcer une mesure de compensation mise en place.

Mme Silberman a présenté les mesures envisagées spécifiquement pour les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre en soulignant la volonté de SSE Renewables de prendre en compte l'avis et les attentes des habitants des communes pour mettre en place et adapter ces mesures au territoire.

Ainsi trois mesures ont été proposées :

- Bourse aux arbres pour les particuliers
- Végétalisation d'un espace de la commune
- Sentier pédagogique sur le chemin des éoliennes

Temps de participation en sous-groupes

Après ce temps de présentation de l'équipe projet notamment sur les mesures d'accompagnement proposées par SSE Renewables, les participants ont été invités à s'exprimer sur les mesures évoquées et à proposer leurs propres idées.

À l'aide d'un canevas d'expression présentant les mesures proposées pour les collectivités, les participants ont été conviés à réfléchir aux acteurs qui pourraient mettre en place ces mesures, aux suggestions pour les améliorer mais aussi à proposer d'autres bénéfiques que le projet pourrait apporter à la collectivité.

Répartis en sous-groupes autour de 2 tables, les participants pouvaient également consulter un guide élaboré pour se repérer facilement.

Chaque table était animée par un membre de l'équipe de Courant Porteur qui facilitait l'émergence de propositions, garantissait la circulation de la parole et assurait le suivi des échanges en vue de la restitution.

L'équipe de SSE a encouragé les participants à formuler des propositions et a rappelé sa volonté de prendre en compte la participation du public si le parc était effectivement construit.



Résultat du travail en sous-groupe

À l'issue des échanges en sous-groupes, les propositions de chaque table ont été mises en commun avec l'ensemble des participants par l'équipe d'animation.

Pertinence et mise en œuvre des mesures proposées

Pour la bourse aux arbres, l'ensemble des participants souhaite que des espèces compatibles avec la biodiversité et l'évolution du climat soient plantées. Pour ce faire, des entreprises locales ont été proposées comme l'horticulteur et paysagiste « Les jardins de Zayons » à Bussy-le-Repos, le paysagiste « Les jardins de Vincent » à Courtisols et les pépinières Defontaine à Noirlieu. Il est également apparu que la plantation de hêtres serait adaptée compte tenu de leur résistance.

Les participants issus de la commune de Coupéville ont montré un intérêt pour la bourse aux arbres à condition que tous les habitants qui ont une visibilité sur le parc éolien puissent y avoir accès et que les modalités soient précisées afin que la réalisation de la mesure corresponde aux besoins réels.

Ils ont également souhaité que ces mesures paysagères soient élaborées avec les associations foncières et de remembrement (AFR).

Les participants venus de Saint-Jean-sur-Moivre et de la commune de Poix ont mis en avant le besoin de mutualiser les réflexions sur l'emplacement des plantations, notamment de haies, afin d'en retirer des bénéfices visuels et écologiques collectifs.



Il est apparu à l'ensemble des participants que la végétalisation d'un espace communal ne répondait pas aux besoins de Coupéville ou de Saint-Jean-sur-Moivre car les communes ne disposent pas d'un lieu à

végétaliser. De plus, certains ont souligné la difficulté à entretenir par la suite les plantations notamment par manque de personnel communal et de volontaires parmi les habitants.

Au cours des discussions, les participants ont souligné la difficulté de créer un sentier pédagogique sur les chemins d'accès aux éoliennes : ils sont privés et ne pourront pas devenir de ce fait un sentier public. Aussi, l'usage de produits phytosanitaires sur les parcelles où se situent les éoliennes a également amené les participants à interroger la pertinence d'une telle mesure.

Mesures proposées par les participants

Les habitants de Coupéville notamment ont mis en avant le besoin d'isoler les bâtiments publics par des experts compétents et en cohérence avec le bâti. Ils ont aussi indiqué qu'il y avait un projet d'effacement des réseaux en cours sur la commune auquel les retombées du projet éolien pourraient contribuer. A la place d'un sentier pédagogique sur le chemin des éoliennes, ils ont exprimé leur intérêt pour la création d'une piste cyclable entre les communes de la Vallée de la Marne et de la Vallée de la Moivre en collaboration avec la Communauté de communes qui bénéficiera également des retombées économiques du projet. Dans la même veine, l'idée d'un sentier pédestre au long de la Moivre qui traverserait six communes (Moivre, Le Fresne, Coupéville, Saint-Jean-sur-Moivre, Dampierre-sur-Moivre et Francheville) a également émergé au cours des discussions entre les participants.

D'autres participants pensent pertinent de créer un projet avec l'école autour du parc éolien et se sont dits intéressés par une mesure ayant un aspect pédagogique. Ils ont ainsi proposé d'impliquer la directrice de l'école de Marson dans les réflexions car elle mène déjà un projet de jardin écologique.

L'installation d'une borne électrique de recharge des véhicules dans chaque village a également été proposée pour faciliter l'accès des habitants aux véhicules électriques.

Une aide notamment technique à l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments publics a enfin été évoquée, la proposition étant actuellement en cours de réflexion sur la commune de Saint-Jean-sur-Moivre.

Clôture de la rencontre

Après ce moment de partage de propositions, l'équipe projet a remercié les participants pour leur implication. Elle a souligné que la démarche a permis de mettre en avant certaines mesures qui n'avaient pas été pensées par le développeur et d'adapter d'autres mesures qui ne fonctionnaient pas avec les contraintes locales. Cet atelier a ainsi permis au développeur de mieux connaître l'environnement dans lequel se développe le projet et vivent les habitants de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre.

L'équipe de Courant Porteur a clôt la rencontre et remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Elle a indiqué que les échanges lors de l'atelier feraient l'objet d'un compte-rendu rédigé par Courant Porteur et diffusé à l'ensemble des participants par mail. Le document pourra également être consulté par tous les publics sur le site Internet du projet et dans les mairies des communes d'implantation.

L'équipe d'animation a également rappelé que la société SSE Renewables, une fois les propositions issues de l'atelier étudiées, informerait les habitants des mesures retenues ou écartées et des raisons qui l'ont conduit à prendre cette décision.